



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

*Commission politique*

*Yaoundé (Cameroun), 7-8 avril 2010*

---

## DECLARATION SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Yaoundé les 7 et 8 avril 2010, prend position sur les situations politiques dans l'espace francophone suscitant des inquiétudes au sein du monde parlementaire.*

### CÔTE D'IVOIRE

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Rappelant** ses précédentes déclarations sur la situation en Côte d'Ivoire ;
- **Condamnant** la dissolution de la Commission électorale indépendante (CEI) et le renvoi du gouvernement ivoirien le 14 février 2010 ;
- **Prenant acte** de la formation d'une nouvelle Commission électorale indépendante le 26 février et d'un nouveau gouvernement le 4 mars ;
- **Salue** la signature du décret gouvernemental en vue de l'intégration dans l'armée d'officiers et de sous-officiers, et exprime de nouveau son souhait que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) puissent être rapidement menées à terme ;
- **Demande** instamment aux parties ivoiriennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure dans les meilleurs délais la révision des listes électorales et l'identification générale des populations ;
- **Encourage** la communauté internationale, en particulier la Francophonie, à poursuivre son accompagnement de la Côte d'Ivoire afin de rétablir de l'Etat de droit ;
- **Recommande le maintien** la suspension de la section ivoirienne en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

## GUINÉE

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Réitérant** sa très ferme condamnation de la répression sanglante de la manifestation tenue le 28 septembre 2009 à Conakry, qui s'est accompagnée d'actes de barbarie intolérables, notamment des viols ;
- **Se réjouissant** de la signature d'un accord de sortie de crise à Ouagadougou le 15 janvier 2010 et de la désignation de l'opposant Jean-Marie Doré à titre de premier ministre de la transition ;
- **Prenant acte** de la formation et de l'élargissement du Conseil national de transition (CNT) ;
- **Félicite** l'annonce de l'élection présidentielle pour le 27 juin 2010 ;
- **Félicite** le médiateur Blaise Compaoré ainsi que le Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G) pour leurs efforts visant un retour de l'ordre constitutionnel ;
- **Demande** aux parties de l'Accord de Ouagadougou de continuer à respecter le processus de sortie de crise, notamment le principe selon lequel les membres du Conseil national de transition, le chef de l'État de transition, les membres du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et les membres des Forces de défense et de sécurité ne se présenteront pas à l'élection présidentielle ;
- **Appelle** les autorités en place à respecter les droits de la personne, la libre expression et les libertés civiles, politiques et sociales ;
- **Rappelle** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- **Exige** que les responsables de la répression de la manifestation du 28 septembre 2009 à Conakry soient traduits en justice le plus rapidement possible;
- **Recommande le maintien** la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

## MADAGASCAR

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Déplorant** l'impossibilité de mettre en œuvre les Accords de Maputo et d'Addis-Abeba ;
- **Préoccupée** par l'annonce unilatérale par la Haute autorité de transition (HAT) de la tenue d'élections législatives en mai 2010 ;
- **Prenant acte** des mesures de sanctions imposées par l'Union africaine à l'endroit de 109 personnes, dont le président de la HAT, et qui sont entrées en vigueur le 17 mars 2010 ;
- **S'inquiétant** des conséquences de plus en plus dramatiques de la crise politique pour la population civile ;
- **Soulignant** les efforts du président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et de la Communauté de développement pour l'Afrique australe (SADC) en vue de relancer les Accords déjà signés par les différentes mouvances nationales ;
- **Déplore** la déliquescence de l'État malgache ;
- **Estime** que le seul moyen pour sortir de la crise à Madagascar est la tenue d'élections libres, ouvertes et transparentes, dans les conditions prévues par la Déclaration de Bamako ;
- **Exhorte** les acteurs malgaches concernés, dans un esprit de responsabilité et d'ouverture, à s'engager résolument dans la recherche d'une solution durable à la crise afin d'assurer le retour rapide à une vie constitutionnelle normale ;
- **Recommande le maintien** la suspension de la section malgache en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

## MAURITANIE

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Prenant acte** des conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections présidentielles en Mauritanie le 18 juillet 2009 ;
- **Prenant acte** de la reconnaissance par la communauté internationale de ces élections ;
- **Rappelle** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- **Soutient** la décision prise par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de lever la suspension prononcée à l'encontre de la Mauritanie;
- **Appuie** la décision prise par le Bureau de proposer à l'Assemblée plénière de lever la suspension de la section mauritanienne.

## NIGER

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Rappelant** la résolution sur le Niger adoptée par l'APF lors de sa XXXVe Session tenue à Paris en juillet 2009, et la déclaration du Bureau réuni à N'Djaména (Tchad) en février 2010, qui exprimaient une très profonde préoccupation face aux événements survenus dans ce pays ;
- **Rappelant** sa condamnation du coup d'Etat survenu le 18 février 2010;
- **Prend acte** des garanties de normalisation données par la junte militaire à la communauté internationale dans le but de rétablir le plus rapidement possible l'esprit de dialogue et le bon fonctionnement des institutions démocratiques ;
- **Rappelle** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être que légitime que s'il procède du suffrage universel par lequel sont représentées toutes les forces politiques du pays ;
- **Demande** aux autorités de transition de procéder dans les meilleurs délais au scrutin présidentiel ;
- **Restera particulièrement attentive** à l'évolution de la situation politique et réaffirme sa disponibilité à contribuer à l'évolution du dialogue politique vers une sortie de crise ;
- **Recommande le maintien** la suspension de la section du Niger en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

## COMORES

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Rappelant** les dispositions de la Constitution qui prévoient la présidence tournante entre les Iles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore;
- **Considérant** la volonté des parties signataires des Accords de Fomboni (2001) de créer les conditions propices au renforcement de la cohésion nationale, à travers un esprit favorable au dialogue et à la concertation ;
- **Prenant acte** du référendum constitutionnel du 17 mai 2009 qui a prolongé la durée du mandat présidentiel de quatre à cinq ans ;
- **S'inquiète** de la décision des parlementaires de prolonger pour une période de 18 mois le mandat du président Ahmed Abdallah Sambi, compte tenu notamment du boycott de nombreux représentants élus de l'Ile de Mohéli et de Grande Comore ;
- **Partage** les préoccupations du Secrétaire général de la Francophonie en ce qui a trait à la nécessité de respecter les engagements qui sont contenus dans la Déclaration de Bamako et auxquels les dirigeants de l'Union des Comores ont souscrits ;
- **Appelle** la communauté internationale à rester vigilante au cours des prochains mois afin de faire en sorte que l'évolution de la situation aux Comores respecte les principes de la Déclaration de Bamako.

## INSECURITE DANS LA ZONE SAHELO-SAHARIENNE

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Condamnant** les enlèvements survenus en Mauritanie, au Mali et au Niger ;
- **Rappelant** la Déclaration politique adoptée par la XVII Assemblée régionale Afrique tenue à Dakar (Sénégal) en mai 2009, qui dénonçait les actions déstabilisantes croissantes de certaines forces ayant pour but de réaliser des profits rapides ;
- **Préoccupée** par l'instabilité créée au sein de la sous-région, liée à un problème extérieur auquel on souhaite qu'une réflexion soit menée sur les raisons du terrorisme ;
- **Soutient** la Mauritanie, le Mali et le Niger dans leur lutte contre les éléments déstabilisateurs ;
- **Se réjouit** de la tenue d'une Conférence de coordination pour la lutte contre le terrorisme à Alger le 16 mars 2010, et encourage toutes les initiatives contribuant à établir une coopération régionale intégrée et solidaire ;
- **Appelle** la communauté internationale à offrir de l'assistance dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

## SITUATION EN GUINEE-BISSAU

---

*La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

- **Condamnant fermement** le coup de force intervenu en Guinée Bissau et l'arrestation du Premier ministre, Carlos Gomes Junior, et du chef d'Etat major, le général José Zamora Induta ;
- **Dénonçant** les menaces graves proférées à leur encontre par le nouveau chef d'Etat major autoproclamé, le général Antonio Indjai ;
- **Préoccupée** par ces nouvelles menaces qui mettent en danger la paix et la stabilité, à peine retrouvées, dans ce pays membre de la Francophonie ;
- **Demande** à toutes les parties prenantes de faire preuve de la plus grande retenue et les exhorte à éviter tout recours à la violence notamment contre les populations civiles ;
- **Rappelle** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel par lequel sont représentées toutes les forces politiques du pays;
- **Demande** un retour rapide à l'ordre constitutionnel, tout en considérant que la sortie de la crise actuelle doit se faire dans le cadre de la constitution;

- **Appelle** tous les partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour aider à la consolidation de la paix et de la démocratie en Guinée Bissau
- **Considère** que ces événements constituent une alerte et témoignent de l'existence de menaces au fonctionnement normal des institutions ;
- **Décide** de ce fait de mettre sous observation à titre préventif la section de la Guinée Bissau et présentera un rapport sur cette question lors de la XXXVIe Session de l'APF.